

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 20 Mars 2023

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mme CANNAERT Isabelle et Mr HELAINE Francis, tous deux excusés.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion eau 2022
- Vote du compte administratif eau 2022
- Questions diverses

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le transfert de la compétence eau auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre s'est opéré sans soucis.

Un changement est à prévoir concernant le compteur de la salle des fêtes afin que ce dernier soit positionné sur la voirie publique. Un relevé de la consommation avec facturation lors des locations sera désormais possible.

Un problème concernant le revêtement intérieur du château d'eau a été mis en avant. Celui-ci présente des cloques. Le SIEP fait les démarches auprès de l'assurance décennale afin de pourvoir le résoudre. L'entreprise ayant réalisée les travaux n'existe plus.

1/ Vote du compte de gestion eau 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

2/ Vote du compte administratif eau 2022

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN. Le compte administratif de l'année 2022, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	5 839,54 €	0,00 €	86 458,63 €	0,00 €	92 298,17 €
Fonctionnement	76 431,18 €	0,00 €	15 837,23 €	0,00 €	92 268,41 €
TOTAL	82 270,72 €	0,00 €	102 295,86 €	0,00 €	184 566,58 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2022 est de 184 566,58 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2022.

Après ce vote, Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de compétence, cet excédent, incluant une avance de trésorerie du SIEP ainsi qu'un solde de FNADT revient au SIEP du Santerre. La DETR attachée à l'opération a été virée par erreur par la trésorerie sur le budget commune. Celle-ci régularisera.

3/ Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il vient de recevoir un message lui notifiant que la demande de subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) faite à l'Etat pour la restauration de l'église a été refusée.

Pour le moment, seule la phase concernant la restauration du clocher va être enclenchée. Les autres phases suivront en fonction de l'avancement du plan de financement qui se doit d'être revu. Les différents accompagnateurs de ce projet en seront prochainement informés. Mr Le Maire va se mettre en quête d'autres solutions pensées en amont.

Celui-ci avait aussi pris les devants en contactant des banques afin de prévoir la souscription d'emprunts à court terme concernant les avances de TVA et de subventions.

A savoir, une avance de TVA de 75 000€ sur 36 mois et une avance de subventions de 275 000 € sur 24 mois.

1/ La caisse d'épargne nous propose un taux fixe à 4,50%

2/ Le Crédit Agricole nous propose un taux variable index euribor à 3 mois, 3,75%

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de souscrire les 2 emprunts auprès du Crédit Agricole. Le relais subvention sera remboursé sous quelques mois, il est donc judicieux d'acter un taux indexé fixé sur 1 an.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents. Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la réalisation de ces emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le contrôle de légalité a été réalisé par la Préfecture concernant la procédure de marché public pour les travaux de l'église. Aucune observation n'a été formulée.

- Toujours concernant l'église, l'audience au Tribunal d'AMIENS a eu lieu jeudi 23 Mars dernier concernant les tags. La commune était représentée par un avocat pris en charge par l'assurance de la commune. Le délibéré est fixé au 22 Juin prochain.

- Concernant les travaux de sécurisation de la D88, le planning doit arriver d'ici peu, planning qui risque de se chevaucher avec les travaux de vidéoprotection.

- Monsieur le Maire a relancé l'entreprise pour la réparation des trottoirs au monument aux morts.

- Nous sommes sans nouvelles de la Sicae concernant le poteau de la D1029 et l'éclairage de la Ruelle.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté le don de la SCI BOUQUET d'un montant de 180 € concernant l'entretien du talus à l'ancienne boucherie. Une bâche a été achetée et un fleurissement est prévu.

- La commune souhaite adhérer au dispositif « Villages Fleuris ». Une jachère fleurie va être semée dans le terrain de la salle des fêtes ainsi que le long de la D1029 au niveau de l'ancien fossé.

David et Gaëtan vont suivre une formation pour réaliser des hôtels à insectes. Les aînés et les enfants du village pourront par la suite se joindre à eux pour en réaliser plusieurs et les installer à divers endroits du village.

- Mr le Maire fait part à l'assemblée du projet de la commune de VILLERS-CARBONNEL concernant la création d'un chemin de randonnée (environ 10 km) qui rallierait les 2 communes en passant au-dessus des étangs (propriété de la SAFER). Ce projet revêt un intérêt touristique et paraît d'un grand intérêt pour la société du canal. Projet à suivre...
- Il est rappelé que Mercredi 29 Mars a lieu l'après-midi des enfants organisé par l'équipe municipale, au programme : rencontre avec les alpagas, chasse aux œufs et goûter.
- A venir exposition photos les 22 et 23 avril suivie de la fête du village le week-end du 1^{er} mai avec goûter et tours de manège gratuits le dimanche 30 avril après-midi.

La séance est levée à 19h15.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

